

[View this email in your browser](#)

La newsletter média



Lettre d'information éditée par CFDT **Journalistes**, destinée aux journalistes de presse écrite, radio, télé, web, envoyée dans le cadre de l'information syndicale.



© Stéphane Mattern

CCIJP : parce que la carte de presse aide et protège le journaliste, votons !

La carte de presse garantit l'accès à l'information, qu'on soit sur le terrain d'un fait divers en province, qu'on demande une accréditation à un ministère, qu'on veuille entrer sur un terrain de foot ou qu'on ait besoin de prouver son métier au consulat d'un pays en guerre.

En garantissant notre crédibilité, cette carte d'identité professionnelle rassure les sources et facilite donc leur accès.

Parce que la carte de presse protège le journaliste dans sa position de travailleur.

Elle le protège vis-à-vis de son employeur. La détention de la carte implique une progression salariale au moins les deux premières années et facilite l'accès à la prime d'ancienneté dès 5 ans de carte. Elle aide à faire valoir la convention collective des journalistes qui protège notamment notre indépendance.

Enfin elle permet de trouver ou de retrouver du travail, car elle est exigée par l'immense majorité des médias, même si certains employeurs cherchent à contourner le droit, en voulant imposer d'autres statuts (auto-entrepreneurs, droits d'auteur), quitte à jouer de la menace.

Parce que la commission qui la délivre a besoin de rester en phase avec la profession.

Ce sont les élections des représentants journalistes - et la désignation des employeurs par leurs branches respectives - qui garantissent l'ancrage de la CCIJP dans la réalité de la profession. C'est la présence de ces professionnels qui permet d'apporter un regard averti sur tel cas repéré par les chargés de dossiers de la commission. C'est ainsi que la CFDT, par exemple, peut insister sur le caractère temporaire des difficultés d'un demandeur, et faire valoir une bienveillance pour permettre à cette personne de retrouver un niveau de revenu suffisant, ou un statut conforme au droit.

Parce que cette institution témoigne que nous sommes des professionnels de l'information.

En ces temps de marketing-roi et des fake news virales, faire reconnaître le professionnalisme paraît essentiel.

TROIS BONNES RAISONS DE VOTER CFDT

1. Parce que nous défendons **des critères de délivrance** ou de **renouvellement** de la carte de presse adaptés à la précarité nouvelle du statut de journaliste et en prise directe avec l'évolution du métier.
2. Parce que **nous sommes vigilants pour débusquer le mélange des genres**. L'info n'est ni la comm' ni la promo. Le public a plus que jamais besoin de repères fiables et doit pouvoir (re)faire confiance aux médias.
3. Parce que **nous croyons à l'intelligence collective** et défendons le pluralisme des opinions. Il faut donc rééquilibrer les forces en présence à la commission.

PRATIQUE

Les journalistes élisent leurs représentants à la **commission de la carte de presse** (CCIJP : Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels)

Le vote en ligne s'ouvre **jeudi 19 avril à 17h**, pour se clore **jeudi 17 mai à 13h**. Ceux qui ont choisi le vote par correspondance ou sur place verront leur vote enregistré le 17 mai.

Chacun des votants en ligne a reçu sa clé de vote et les professions de foi des syndicats en lice.

Sinon, il faut suivre cette procédure : se rendre sur le [site de la CCIJP](#) et cliquer sur le PDF « code perdu mode d'emploi ».

On peut aussi y consulter les professions de foi ([pour voir la nôtre, cliquez-ici](#)).

Tous les journalistes élisent les représentants à la commission de première instance et la commission supérieure (de recours), et les journalistes établis en province ont aussi à choisir le correspondant de leur région (le découpage CCIJP compte 20 régions : [lire ici](#))

PROFESSION JOURNALISTE

VOTER POUR LA COMMISSION DE LA CARTE DE PRESSE: POUR QUOI FAIRE ?

Plus que jamais la presse écrite a besoin de son métier.

La carte de presse garantit l'accès à l'information, qu'on soit sur le terrain d'un fait divers en province, qu'on demande une accréditation à un ministère, qu'on veuille entrer sur un terrain de foot ou qu'on ait besoin de prouver son métier au consulat d'un pays en guerre.

Elle le protège vis-à-vis de son employeur. La détention de la carte implique une progression salariale au moins les deux premières années et facilite l'accès à la prime d'ancienneté dès 5 ans de carte. Elle aide à faire valoir la convention collective des journalistes qui protège notamment notre indépendance.

Enfin elle permet de trouver ou de retrouver du travail, car elle est exigée par l'immense majorité des médias, même si certains employeurs cherchent à contourner le droit, en voulant imposer d'autres statuts (auto-entrepreneurs, droits d'auteur), quitte à jouer de la menace.

Parce que la commission qui la délivre a besoin de rester en phase avec la profession.

En ces temps de marketing-roi et des fake news virales, faire reconnaître le professionnalisme paraît essentiel.

Notre dernier bulletin Profession journaliste est en ligne. Pour le télécharger, [cliquez ici](#). Pour télécharger les anciens numéros, [cliquez ici](#).

ACTUALITE

> [La pub n'est pas de l'information: coup de gueule à Ebra](#). Les contenus sponsorisés qui paraissent sur les sites web des titres Ebra et dont certains se confondent avec les contenus rédactionnels, posent problème à tout journaliste.

> [Assises du Journalisme: le son et l'image](#). Les organisateurs des Assises viennent d'achever la collecte et la mise en place des enregistrements de la dernière édition, désormais disponibles sur leur site.

